

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de M. CASSART-SIMON, Conseillère communale, relative à la sécurité routière à l'avenue Marius Renard.

M. CASSART-SIMON donne lecture du texte suivant :

M. CASSART-SIMON geeft lezing van de volgende tekst:

Des riverains de l'avenue Marius Renard m'ont alertée quant à la situation dangereuse qu'ils vivent dans leur avenue.

Ils me disent que certains automobilistes se croient, encore ou déjà, sur le ring et qu'ils roulent à une vitesse excessive.

Les rails de tram rendent la circulation délicate, particulièrement par temps de pluie, sur toute la portion et peuvent causer une perte de contrôle du véhicule dépassant la vitesse autorisée.

Les riverains sont particulièrement interpellés par la situation de l'école maternelle, sur le tronçon entre l'avenue Nellie Melba et l'avenue Charles De Tollenaere. Ils disent avoir peur pour les petits enfants si l'un d'entre eux venait à sortir en courant de l'école, ainsi que pour les personnes marchant sur les trottoirs ou empruntant les passages pour piétons.

Pouvez-vous me dire si ces désagréments ont déjà été constatés par les services et, le cas échéant, quelles mesures pourraient être prises pour sécuriser l'accès à l'école et à tous les bâtiments riverains de l'avenue.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

Aujourd'hui, nous n'avons ni donnée objective ni plainte pour évaluer la situation. Nous avons donc demandé à la police de prévoir un radar pour ce tronçon. Cela permettra d'évaluer et d'objectiver la situation. Actuellement, des travaux de construction ont lieu autour de l'école. Pour plus de sécurité, nous avons également éclairé les passages piétons. Il est vrai que la rue n'est pas idéalement aménagée pour les cyclistes car

ceux-ci doivent rouler entre les rails du tram. Si vous connaissez des plaintes ou des cas concrets, n'hésitez pas à nous les transmettre.

M. CASSART-SIMON répond qu'elle demandera qu'on lui relaye les plaintes. En ce qui concerne les cyclistes, ils roulent allègrement sur les trottoirs et ennuiant les piétons qui se font alors insulter.